

Adaptation de la production de l'unité de production n°1 en raison des conditions climatiques

15.8.2026 - | EDF

Le 15 août 2026, à 00h15, les équipes ont procédé à la mise à l'arrêt de l'unité de production n° 1 de la centrale du Tricastin en raison de la température du Rhône, conformément à la réglementation et en accord avec le gestionnaire du réseau électrique.

Cette opération vise à limiter l'échauffement de l'eau prélevée puis restituée au canal de Donzère-Mondragon, afin de préserver les écosystèmes aquatiques et de respecter la réglementation environnementale en vigueur.

L'unité de production n°2 est actuellement à l'arrêt dans le cadre de son programme de maintenance préventive.

Les unités de production n°3 et 4 demeurent connectées au réseau électrique national.

Des prélèvements et rejets strictement encadrés

La centrale nucléaire EDF de Tricastin prélève de l'eau dans le canal de Donzère-Mondragon pour son fonctionnement. Cette eau est ensuite restituée à une température légèrement plus élevée, qui dépend du niveau de puissance des installations.

Dans le cadre de l'application de l'arrêté du 15 juillet 2014 modifié en 2022, la centrale peut être amenée, selon les besoins du gestionnaire du réseau électrique national (RTE), à moduler la puissance de ses unités de production ou les mettre à l'arrêt temporairement pour ne pas que la température moyenne journalière du canal de Donzère/Mondragon en aval de la centrale dépasse 28°C.

<https://www.edf.fr/la-centrale-nucleaire-du-tricastin/les-actualites-de-la-centrale-nucleaire-du-tricastin/adaptation-de-la-production-de-l-unite-de-production-ndeg1-en-raison-des-conditions-climatiques>